

Objet : Convention de partenariat dans le cadre du projet de réintroduction du Gypaète barbu sur la commune de Villeperdrix

La Présidente expose :

Après avoir disparu de l'arc alpin au début du XXème siècle et presque disparu des Pyrénées, le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) est de retour dans les montagnes françaises grâce à un vaste programme de réintroduction et de conservation mis en œuvre dès les années 80.

En 2014, les populations de Gypaète barbu dans les Alpes et les Pyrénées se portent mieux : les effectifs augmentent lentement et de nouveaux couples se reproduisent. Mais l'équilibre reste encore très fragile et le Gypaète barbu reste l'une des espèces les plus menacées en Europe.

À ce titre, elle bénéficie d'un plan national d'actions (PNA) qui a été validé par le Conseil National de Protection de la Nature en mars 2010. L'objectif général est de consolider les populations alpines et pyrénéennes et d'initier la formation d'un continuum entre celles-ci. Ce plan est décliné sur chacun des massifs. Sur le territoire national, l'un des objectifs est de pérenniser la population de gypaètes barbus par l'accroissement de l'aire de répartition géographique et l'augmentation du nombre de couples reproducteurs. En particulier, la réintroduction dans le Parc naturel régional du Vercors et dans les Grands Causses a le double objectif d'augmenter l'aire de répartition dans les Alpes françaises et de faciliter les échanges entre les populations alpines et pyrénéennes.

Afin de mener à bien le projet de reconnexion des populations, la LPO associée à différents partenaires alpins (dont le Pnr du Vercors et Vautours en Baronnies) et pyrénéens ont déposé à l'automne 2014, un dossier LIFE auprès de l'Europe pour la période 2015-2021, intitulé : « *GYPCONNECT - Restauration de connexions entre les populations de Gypaètes barbus (Gypaetus barbatus) des Alpes aux Pyrénées* ». La zone d'intervention de ce projet s'étend sur les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes (actions de sensibilisation), de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère, de l'Aude, de l'Hérault et de l'Ardèche. Il vise au renforcement de la population de Gypaètes barbus et au rétablissement d'échanges entre ses différents noyaux de populations des Alpes aux Pyrénées. Il repose sur des programmes de réintroduction en cours dans les Préalpes (Drôme) et le Massif central (Lozère, Aveyron) et un meilleur accès aux ressources alimentaires dans la partie orientale des Pyrénées (Aude). En outre, il est conduit avec la Vulture Conservation Foundation (VCF) dans le cadre du programme européen sur les espèces en danger (EEP) mis en œuvre au niveau international sous la responsabilité de l'Association européenne des zoos et des aquariums (EAZA). Les réintroductions de jeunes individus dans le milieu naturel fait partie des nombreuses actions proposées dans le cadre de ce projet.

En parallèle, la commune de Villeperdrix porte, en partenariat étroit avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales (assistant à maîtrise d'ouvrage) et le Conseil Général de la Drôme, la création d'un site en Espace Naturel Sensible. L'élaboration d'un pré-plan de gestion a débuté au printemps 2015. Certains terrains, situés sur ce périmètre, présentent les caractéristiques écologiques favorables pour accueillir les lâchers de Gypaète envisagés.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme de « renforcement des populations alpines de Gypaète barbu », en continuité des efforts de réintroduction déjà entrepris depuis 2010 par le Parc naturel régional du Vercors. La mise en œuvre de ce programme dans les Baronnies provençales sera sous la responsabilité de l'association Vautours en Baronnies.

Cette convention, d'une durée de 10 ans, a pour principal objectif de préciser les modalités, les collaborations et la répartition des tâches entre l'association Vautours en Baronnies, la commune de Villeperdrix, l'Association Communale de Chasse Agréée de Villeperdrix, le Pnr des Baronnies provençales, et les propriétaires privés concernés par le projet de réintroduction du Gypaète barbu sur le site dit « des falaises du Léoux ».

Ce projet sera conduit sur le territoire de la commune de Villeperdrix, sur des parcelles localisées sur un Espace Naturel Sensible et sera intégré dans le futur Plan de Gestion du site.

Il est mentionné que le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage, auprès des autres signataires de la convention, et ce jusqu'à ce que le programme de réintroduction soit achevé ; à :

- Participer aux réunions annuelles d'information mises en place et animées par le maître d'ouvrage/œuvre de l'opération (Vautours en Baronnies) ;
- En fonction des besoins de l'association Vautours en Baronnies et des disponibilités des agents du Parc, participer à l'aménagement du site utilisé pour les lâchers sous la maîtrise d'ouvrage/œuvre de l'association ;
- En fonction des différents besoins logistiques et humains de l'association Vautours en Baronnies et des disponibilités des agents du Parc, participer à la mise en œuvre des lâchers (aide technique le jour du lâcher, communication, etc.)
- Participer à la réflexion globale et à l'élaboration du projet ;
- Participer à la réflexion et à la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- Réaliser et mettre en ligne une page web spécifique au programme de réintroduction du Gypaète sur le site internet commun de la webcam vautour) ;
- Assurer le lien, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune de Villeperdrix, entre le projet de réintroduction et l'élaboration du plan de gestion de l'ENS ;
- Informer et sensibiliser en partenariat avec l'association Vautours en Baronnies la population locale (dont scolaires) et le grand public (notamment dans le cadre des différents programmes d'actions éducation au territoire, etc.)

En outre, les différents signataires s'engagent à faire connaître la présente convention qui les lie pour la mise en œuvre du programme de réintroduction du Gypaète barbu dans les Baronnies provençales sur la commune de Villeperdrix, à leurs partenaires et financeurs respectifs. Ils sont tenus de promouvoir ce projet auprès des financeurs, des élus, administrations, gestionnaires, socioprofessionnels, usagers...

L'ensemble des partenaires devra être cité pour chaque action de communication officielle entreprise (orale et écrite) et les logos mentionnés (quand ils existent, pour les supports écrits). Une adaptation de la présentation des partenaires sera réalisée en fonction du type de communication et du public ciblé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de mettre en place cette convention cadre avec l'association Vautours en Baronnies, la commune de Villeperdrix, l'Association Communale de Chasse Agréée de Villeperdrix et les propriétaires privés concernés par le projet de réintroduction du Gypaète barbu sur le site dit « des falaises du Léoux ».
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU